



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### FERC CGT - SNPEFP CGT - SNEIP CGT

FERC CGT - 263 rue de Paris – case 544 - 93 515 Montreuil cedex

Contacts

SNPEFP-CGT : Christine Fourage – [christine.fourage@efp-cgt.org](mailto:christine.fourage@efp-cgt.org) – 06 77 13 38 80

SNEIP-CGT : Charlotte Matyja – [charlotte.matyja@cgt-ep.org](mailto:charlotte.matyja@cgt-ep.org) – 06 62 00 52 93

#### Quand le « dialogue social » s'arrête aux portes de l'EPNL et que l'on évince la CGT

Depuis la victoire de la CGT devant la Cour d'appel administrative de Paris en 2019 annulant les arrêtés de représentativité dans la branche de l'enseignement privé non lucratif (EPNL) et celles des salarié-es de l'enseignement agricole, toutes les organisations syndicales devraient être invitées à toutes les négociations de leur champ.

LA FNOGEC, le CNEAP et l'AEUIC (comprendre les employeur-euses de l'enseignement confessionnel de la maternelle au supérieur et de l'agricole privé) ont décidé, dans un premier temps, de suspendre toutes les réunions « au vu de l'incertitude juridique » supposée, consécutive à la décision de justice. Position que nous avons contestée mais qui avait un mérite : mettre toutes les organisations syndicales au même niveau.

C'était sans compter sur la duplicité des employeur-euses et de certains syndicats (CFDT, SPELC, CFTC) qui ont su se retrouver en catimini et tenir des réunions discrètes pendant plus d'un an et même dénoncer des conventions collectives signées par la CGT.

Quand il s'agit de se passer de la CGT, les patron-nes s'assoient non seulement sur une décision de justice, mais aussi leur propre communication de 2018 et 2019 !

Sommes-nous, à ce point, effrayant-es pour que l'on nous évince d'un « dialogue social » revendiqué la main sur le cœur par les organisations patronales ? Nous y voyons, en creux, un hommage rendu à notre action : combative sans compromission, revendicative, défendant les seuls intérêts des personnel-les.

Le SNPEFP-CGT, la CGT Enseignement Privé et leur Fédération la FERC-CGT dénoncent le mépris des organisations patronales pour les décisions des tribunaux qui les dérangent.

Nous soulignons aussi le silence coupable du Ministère du travail et de l'Agriculture, voire leur assentiment face à ce type de posture.

Nous n'acceptons pas cette culture de l'entre soi et réaffirmons que le pluralisme syndical est le seul garde-fou face à une « endogamie » préjudiciable aux salarié-es !

Pour nous, il s'agit d'entrave caractérisée si ce n'est de discrimination à l'encontre de la CGT : nous avons décidé d'attaquer les organisations patronales pour les obliger à respecter la loi.

Enfin, pour trouver une issue à l'épineuse question de la représentativité dans la branche, nous demandons une fois de plus au Ministère du travail et à celui de l'Agriculture de répondre à nos sollicitations (dont les premières datent de 2015) afin de sortir de l'impasse.

Montreuil, le 24 mars 2021